





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-104**

Séance publique du

7 avril 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220407- lmc1209485-DE-1-1
Date de signature : 12/04/2022
Date de réception : lundi 11 avril 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA CITE GERMAIN
NOUVEAU DE L'ASSOCIATION DES CITES CARITAS.
ADOPTION D'UNE CONVENTION ANNUELLE ANNÉE 2022**

Le 7 avril 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 1er avril 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Françoise COURANJOU à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Madame Béatrice BENDELE, Madame Elisabeth HUARD, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Brigitte BILLOT donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 AVRIL 2022

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Brigitte BILLOT

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA CITE GERMAIN NOUVEAU DE L'ASSOCIATION DES CITES CARITAS.
ADOPTION D'UNE CONVENTION ANNUELLE ANNÉE 2022- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'Association des Cités du Secours Catholique (ACSC) reçoit sur le site du 7, rue Joseph Diouloufet à Aix-en-Provence, des personnes en situation de grande vulnérabilité (80% d'hommes et 20 % de femmes ayant pour une grande majorité entre 25 et 50 ans).

Les problématiques rencontrées sont multiples, en plus du fait d'être sans domicile, les personnes cumulent parfois des pathologies de santé physiques et psychiques entre autres.

Certaines personnes, vivant dans un logement, viennent à la halte de jour car elles sont isolées et cela correspond à un besoin de lien social.

L'accueil de ce public s'organise notamment autour de l'accès aux droits : domiciliation, accompagnement social, aide à la constitution et au suivi des dossiers administratifs (CAF, RSA, AME, Pôle Emploi...) par un accompagnement socio-éducatif.

L'accueil quotidien des personnes s'appuie sur un dispositif de distributions de services essentiels pour les personnes à la rue :

- Accueil en salle : toutes les personnes sont accueillies de manière inconditionnelle dans la mesure où elles sont âgées de 18 ans. L'équipe de salariés et de bénévoles propose un petit déjeuner le matin et un repas à midi,
- Service de laverie (deux machines à laver et deux sèche-linges) chaque matin,
- Bagagerie : possibilité d'entreposer les affaires et les documents administratifs,
- Vestiaire : mise à disposition de vêtements, la plupart issus de dons, afin de faire du dépannage ponctuel,
- Domiciliation,
- Activités sociales : jardins potager partagés, sport...

Il s'agit aujourd'hui, afin de permettre le maintien de l'action menée par l'ACSC, d'établir une convention d'objectifs pour l'année 2022 et de procéder au versement d'une subvention de fonctionnement.

Le montant a été validé en date du 28 février 2022.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **36 000 €** (trente-six mille euros) qui sera imputée sur la ligne **1143** qui présente les disponibilités suffisantes.
- **ADOPTER** la convention correspondante ci-jointe ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention d'objectifs ci-jointe avec l'Association des Cités du Secours Catholique.

DL.2022-104 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA CITE
GERMAIN NOUVEAU DE L'ASSOCIATION DES CITES CARITAS.
ADOPTION D'UNE CONVENTION ANNUELLE ANNÉE 2022-

Présents et représentés	: 48
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

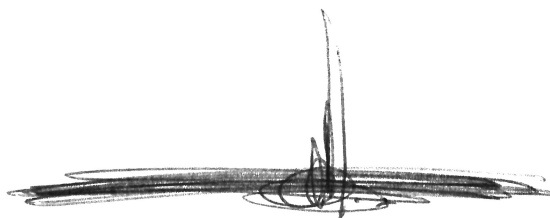
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/04/2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00